Ecrit par Echo du Mardi le 27 avril 2021

La Région veut accélérer le recrutement des jeunes



Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de voter en assemblée plénière le déblocage de 2M€ afin d'encourager les entreprises à embaucher des jeunes en stage ou en emploi. Cette mesure vient compléter le Plan national '1 jeune, 1 solution' et s'ajoute au plan régional de reconquête pour l'emploi et la formation des jeunes déjà doté de 10M€ depuis octobre dernier.
L'objectif de ce dispositif est de faire face à une forte baisse d'offres de stages, d'apprentissages ou d'emplois, notamment des 'petits boulots' ou emplois saisonniers qui bénéficient bien souvent aux jeunes les plus précaires. En effet, avec les conséquences de la crise sanitaire sur l'économie (chute du PIB de 8,3% en 2020), le nombre d'embauche des moins de 26 ans en CDI et CDD de plus de 3 mois a baissé de 14,2% en 2020 par rapport à 2019.
Nos jeunes diplômés en 2020 et 2021 et qui arrivent ou vont arriver cette année sur le marché de

Ecrit par Echo du Mardi le 27 avril 2021

l'emploi, font face à un marché difficile au regard de l'incertitude du contexte sanitaire et économique. La solution n'est pas de leur verser un revenu universel, mais de proposer, dès aujourd'hui, des solutions en termes de stages et d'emplois pour leur apporter des perspectives d'avenir.
« Nos jeunes sont dans une situation de précarité financière, alimentaire et de détresse psychologique », constate Renaud Muselier, président de la Région Sud.

Pas de génération sacrifiée
Concrètement, avec ces 2M€ supplémentaires la Région va financer 3 nouveaux outils :

- '500 jeunes en entreprise' doté de 1M€. Une aide forfaitaire de 2 000€ aux chefs d'entreprises qui emploient un jeune de moins de 26 ans en CDI ou en CDD de plus de 6 mois et à temps plein, à compter du 1er avril, et sorti du système scolaire ou d'une formation professionnelle en 2020 ou 2021.
- '500 jeunes en stage' doté de 500 000€. Une aide de 200€ par mois aux entreprises et associations qui embauchent des jeunes en stage de 2 à 6 mois rémunéré, à compter du 1er avril.
- '500 jeunes en job étudiant' doté de 500 000€. Une aide de 600 à 1 300€ à l'entreprise ou l'association qui emploie un étudiant boursier à compter du 1er avril pour un contrat de travail d'une durée minimum de 10h par mois.

Par ailleurs, 2 000 apprentis qui sont actuellement sans contrat en entreprise et ne voient pas leur année d'apprentissage validée : Ils bénéficieront en priorité d'une formation qualifiante professionnelle de la Région. « Nous ne voulons pas de génération sacrifiée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, insiste Renaud Muselier. Il est de notre responsabilité de leur apporter des perspectives d'avenir. J'appelle donc toutes les entreprises et les acteurs économiques à s'engager à nos côtés pour l'emploi des jeunes. »

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !